

ORDRE DU JOUR N° 11

ADMISSION EN NON VALEUR DES CONCESSIONS D'EAU IRRECOURABLES POUR LES
EXERCICES 1953-1954.

LE MAIRE donne lecture du rapport:

St-Denis, le 24 Avril 1957

Mesdames, Messieurs,

Le Receveur Municipal demande à admettre en non valeur les redevances d'eau qui sont irrécouvrables pour les exercices:

1953	8.500 frs
1954	5.500 "

Je mets aux voix:

Adopté à l'unanimité.